

Première rencontre du comité administratif de la Municipalité régionale de comté des Sources, tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le mercredi 18 novembre 2015, à 17 h.

PRÉSENCES

ASBESTOS	M. Hugues Grimard
ASBESTOS	M. Jean Roy, représentant
DANVILLE	M. Michel Plourde
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Frédéric Marcotte

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville d'Asbestos.

2015-11-0001
ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la rencontre remis aux membres du comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

2015-11-0002
FONDS FLI-RELÈVE/FSE-NOUVEL ENTREPRENEUR
FERME PELLETIER ET FILS S.E.N.C.

CONSIDÉRANT que le projet «Ferme Pelletier et fils s.e.n.c.» consiste à l'acquisition par M. Simon Pelletier de 50 % des parts de l'entreprise et aux parents de M. Pelletier de conserver l'autre 50 %;

CONSIDÉRANT que le projet «Ferme Pelletier et fils s.e.n.c.» a été présenté aux membres du comité de développement économique des Sources et qu'ils recommandent positivement au comité administratif de la MRC des Sources d'accorder une subvention du Fonds Nouvel entrepreneur au montant de 3 000 \$ et un prêt FLI-Relève au montant de 25 000 \$, sans intérêt, terme de 5 ans, congé sur le capital d'un an, et Conditionnel à ce que chacun des associés ait une assurance vie garantissant la pérennité de l'entreprise pour le projet «Ferme Pelletier et fils s.e.n.c.»;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE le comité administratif de la MRC des Sources accorde pour le projet «Ferme Pelletier et fils s.e.n.c.»:

- Une subvention du Fonds Nouvel entrepreneur au montant de 3 000 \$; sans intérêt, contribution non-remboursable;
- Un prêt FLI-Relève au montant de 25 000 \$, sans intérêt, terme de 5 ans et congé sur le capital d'un an;
- Conditionnel à ce que chacun des associés ait une assurance vie garantissant la pérennité de l'entreprise.

Adopté.

2015-11-0003
LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller M. Jean Roy propose la levée de la séance à 17 h 10.

Adoptée à l'unanimité.

Hugues Grimard
Préfet

Frédéric Marcotte
Directeur général et secrétaire-trésorier